



Toulouse, le 03/10/2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### POURSUITE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31** annonce que le contrat de liquidité portant sur ses certificats coopératifs d'investissement, confié à Kepler Cheuvreux, se poursuivra à compter du 03/10/2016 sans l'intervention de Crédit Agricole S.A.

Pour la poursuite de ce contrat, la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 a fait en sorte que les moyens affectés à la liquidité des certificats coopératifs d'investissement demeurent inchangés en ajoutant au compte de liquidité le montant qui était antérieurement apporté par Crédit Agricole S.A., à savoir :

- 1 150 000 euros.